

DECISION ENAC/DG/2021-2230 du 9 février 2021

Modifiant la décision ENAC/DG n°1526 du 6 décembre 2018 portant nomination au conseil de perfectionnement du Centre de formation d'Apprentis de l'Ecole nationale de l'aviation civile

Le Directeur Général de l'École Nationale de l'Aviation Civile,

Vu le code du travail,

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'École Nationale de l'Aviation Civile et notamment son article 13 ;

Vu le décret du 27 novembre 2017 nommant M. Olivier CHANSOU, Directeur de l'École Nationale de l'Aviation Civile,

Vu le règlement intérieur de l'École Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu la décision ENAC/DG n°1526 du 6 décembre 2018 portant nomination au conseil de perfectionnement du Centre de formation d'Apprentis de l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal des élections des élèves au sein des différents conseils de l'École,

Décide :

Article 1 :

La décision ENAC/DG n°1526 du 6 décembre 2018 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Le f) de l'article 1er est remplacé par :

« f) En qualité de représentant des apprentis du Centre de Formation d'Apprentis :

Titulaires :

- M. Soufiane KHAIT
- Mme Elodie PONTIGGIA

Suppléants

- M. Romain BORE
- M. Alexandros PRAGALACIS »

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'École nationale de l'aviation civile.

Fait à Toulouse le 9 février 2021

Le Directeur Général de l'ENAC

Signé : Olivier CHANSOU